

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mes 7035

50612

Déclaration de Maladie : N° P19-0010138

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7035 Société : Retraite
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : OUMAL LORRA Date de naissance : 27/01/1964
Adresse : Bloc 01 N° 307 DCHAIRA EJHADIA
Tél. : 0666716970 Total des frais engagés : 181760 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
Docteur Abdelaziz SADAK
Psychiatre - Psychothérapeute
Av. Cheikh Saâdi Imm. Salam
Appt. 33 - AGADIR
Tél. 05 28 82 53 89
Date de consultation : 03/10/2020
Nom et prénom du malade : OUMAL AMINE Age : 52 ans
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : Psychose dissociative
En cas d'accident préciser les causes et circonstances
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.
ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :
Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Abdelaziz SADAK

Lauréat de la Faculté de Médecine de REIMS
Psychiatre Psychothérapeute
Thérapies Comportementales et Cognitives
Toxicomanies et Alcoolisme

Imm Salam Bd. Cheikh Saâdi
Appt. N° 33 Talborjt - AGADIR
Tél. : 05 28 82 53 89

الدكتور عبد العزيز صادق

خريج كلية الطب برامس
طبيب مختص في الأمراض العقلية والنفسية
العلاج المعرفي السلوكي
الإدمان في المخدرات

عمارة السلام شارع الشيخ السعدي
الشقة رقم 33 تالبورجت - أكادير
الهاتف : 05 28 82 53 89

Agadir, le : 03/11/2020 أكادير، في :

M. AMINE OAMLAL

3x3
3x1

① Aripipri 10 mg



1 cp le soir

57,50 x 7

② Lamictal 100 mg



1/2 cp le matin
1 cp le soir

③ Artane 5 mg



1 cp le matin

Remplacé par
Nozimon 100 mg

Après accord téléphonique
médecin traitant

PHARMACIE AL FETOUAKI
Dr. M. BOUBKRY
Bd. A. Bakr Rés. Assalam
Al Jhadia Dcheira
Tél. : 05 28 82 53 89

Traitement de 3 mois

INPE : 42023677
PHARMACIE AL FETOUAKI
Dr. M. BOUBKRY
Bd. A. Bakr Rés. Assalam
Al Jhadia Dcheira
Tél. : 05 28 82 53 89
INPE : 42023671

Docteur Abdelaziz SADAK
Psychiatre - Psychothérapeute
Av. Cheikh Saâdi Imm. Salam
Appt. 33 - AGADIR
Tél. : 05 28 82 53 89

LOT: 20E004
PEB: 03 2006

NOZINAN 100 MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 57DH30



6 118000 060482

LOT: 20E004
PEB: 03 2006

NOZINAN 100 MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 57DH30



6 118000 060482

LOT: 20E004
PEB: 03 2006

NOZINAN 100 MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 57DH30



6 118000 060482

LOT: 20E004
PEB: 03 2026

NOZINAN 100 MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 57DH30



6 118000 060482

LOT: 20E004
PEB: 03 2026

NOZINAN 100 MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 57DH30



6 118000 060482

LOT: 20E004
PEB: 03 2026

NOZINAN 100 MG
CP PEL SEC B20

P.P.V: 57DH30



6 118000 060482

ARTANE 5MG
CP 620



P.P.V : 13DH30



6 118000 060314

LOT : 20E009
PER.: 12 2022

ARTANE 5MG
CP 620



P.P.V : 13DH30



6 118000 060314

LOT : 20E009
PER.: 12 2022

ARTANE 5MG
CP 620



P.P.V : 13DH30



6 118000 060314

LOT : 20E009
PER.: 12 2022

ARTANE 5MG
CP 620



P.P.V : 13DH30



6 118000 060314

LOT : 20E009
PER.: 12 2022

ARTANE 5MG
CP 620



P.P.V : 13DH30



6 118000 060314

LOT : 20E009
PER.: 12 2022

LOT : 006
PER : MAR 2022
PPV : 350 DH 00

LOT : 006
PER : MAR 2022
PPV : 350 DH 00

LOT : 006
PER : MAR 2022
PPV : 350 DH 00